

Cadre réservé au CGF

2026 - 451

OFFRE D'EMPLOI

Nom de la collectivité : Mairie de PUNAAUIA

Emploi : 01 Chef(fe) d'équipe Electricité (H/F)

Catégorie : ☐ A ☐ B ☒ C ☐ D
Niveau de diplôme requis : ☐ Sans diplôme ☒ DNB, BEP, CAP ☐ BAC ☐ BAC+3
Spécialité : ☐ Administrative ☒ Technique ☐ Sécurité civile ☐ Sécurité publique
Domaines : ☒ Bâtiment ☐ Environnement ☐ Restauration scolaire ☐ Systèmes d'informations ☐

Grade : Adjoint

Date limite de dépôt des candidatures : **Lundi 12 octobre à 15h30**

Emploi à pourvoir à compter du : Décembre 2026

Type de recrutement : permanent ☒ temporaire ☐ (durée du CDD en mois :)

Localisation : Commune de PUNAAUIA – SERVICE DU PATRIMOINE COMMUNAL

Temps de travail : temps complet ☒ temps non complet ☐ (durée hebdomadaire : ... heures)

Rémunération : Conditions statutaires de la Fonction publique communale

Missions principales :

Sous l'autorité de la cheffe du service Patrimoine communal, du responsable de pôle Bâtiment et dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le/la chef(fe) d'équipe Electricité assure la réalisation des travaux d'entretien, de maintenance, de dépannage, de rénovation et d'amélioration des installations électriques des bâtiments et équipements communaux.

Il/elle assure la réalisation des travaux d'entretien courant des installations électriques communales, que ces travaux soient exécutés en régie ou confiés à des entreprises prestataires, ainsi que le suivi des opérations de rénovation, de réhabilitation et de mise en conformité des installations électriques.

Il/elle assure, par ailleurs, la coordination technique d'une petite équipe d'agents intervenant sur les installations électriques communales : organisation et répartition des tâches courantes, appui technique de proximité et transmission des consignes, sans exercer d'autorité hiérarchique statutaire.

Il/elle intervient dans le respect des consignes techniques et de sécurité, des normes et réglementations en vigueur, des habilitations détenues et des directives de sa hiérarchie.

Il/elle contribue au bon fonctionnement, à la sécurité et à la pérennité des installations électriques communales et rend compte à sa hiérarchie des interventions réalisées, des difficultés rencontrées et des anomalies constatées.

MISSIONS ET TACHES :

Dans ce cadre, sans être une liste exhaustive de ses missions, il/elle a pour rôle principal de :

1. Réaliser et organiser l'entretien courant des installations électriques communales, en régie ou en entreprise

- Effectuer l'entretien préventif et la maintenance courante des installations et équipements électriques, dans le cadre des travaux réalisés en régie
- Participer à la définition des interventions d'entretien courant confiées à des entreprises extérieures et en assurer le suivi (contrôle de la bonne exécution, réception des travaux)
- Organiser la répartition quotidienne des tâches d'entretien courant au sein de la petite équipe dont il/elle assure la coordination technique
- Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau
- Procéder au remplacement des équipements et matériels électriques défectueux
- Intervenir sur les installations d'éclairage intérieur et extérieur
- Vérifier le bon fonctionnement des tableaux, armoires et équipements électriques
- Participer aux travaux de rénovation, de réhabilitation et de mise en conformité des installations

2. Coordonner l'activité d'une petite équipe d'agents électriciens

- Organiser et répartir les tâches courantes entre les agents de l'équipe, dans le respect des directives de la hiérarchie
- Veiller à la bonne exécution des travaux confiés aux agents et apporter un appui technique de proximité
- Transmettre les consignes techniques et de sécurité aux membres de l'équipe et veiller à leur application
- Participer à l'accueil et à l'accompagnement technique des nouveaux agents ou des agents en formation
- Faire remonter à la cheffe de service les besoins, difficultés ou dysfonctionnements observés au sein de l'équipe

3. Réaliser les interventions de dépannage et de réparation

- Rechercher l'origine des pannes et dysfonctionnements électriques relevant de son niveau de compétence
- Réaliser les opérations de dépannage et de réparation
- Effectuer les contrôles et essais nécessaires après intervention
- Identifier les anomalies nécessitant l'intervention du technicien ou d'un prestataire spécialisé
- Signaler à sa hiérarchie les dysfonctionnements constatés et les interventions nécessitant une expertise particulière

4. Participer aux travaux et interventions techniques sur les équipements électriques communaux, en régie ou en entreprise

- Participer à la préparation et à la réalisation des travaux électriques confiés en régie, en coordonnant si besoin l'intervention des agents de son équipe
- Réaliser les travaux de pose, de raccordement, de remplacement et de mise en service des équipements électriques
- Assurer, sur instruction de la hiérarchie, le suivi technique des interventions réalisées par des entreprises prestataires (accès aux installations, transmission d'informations techniques, vérification de la conformité des travaux)
- Participer aux travaux de rénovation et d'amélioration des installations
- Prendre connaissance et appliquer les plans, schémas et consignes techniques nécessaires aux interventions
- Participer aux contrôles techniques des installations après travaux
- Rendre compte des difficultés ou anomalies rencontrées au cours des interventions.

5. Participer au contrôle et au suivi de l'état des installations électriques

- Réaliser des contrôles réguliers de l'état des installations et équipements électriques
- Identifier les besoins d'entretien, de réparation ou de renouvellement
- Signaler les anomalies, dégradations ou situations nécessitant une intervention,
- Participer à la mise à jour de l'inventaire des installations et équipements électriques
- Contribuer au suivi des interventions réalisées et à la traçabilité des opérations
- Formuler, dans son domaine de compétence, des propositions d'amélioration technique auprès de sa hiérarchie.

6. Garantir la sécurité des interventions et assurer le compte rendu de l'activité

- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité relatives aux travaux électriques
- Mettre en œuvre les procédures de consignation et de sécurisation des installations conformément aux habilitations détenues
- Utiliser les équipements de protection individuelle et collective adaptés,
- Veiller à la sécurisation de la zone d'intervention
- Signaler immédiatement toute situation présentant un risque pour les agents, les usagers ou les installations
- Rendre compte des travaux réalisés, des anomalies constatées et des difficultés rencontrées
- Participer, sur instruction de la hiérarchie, aux interventions réalisées avec les entreprises et prestataires.

En cas de besoin, il/elle assiste ses supérieurs hiérarchiques pour toutes questions liées au service.

Recrutement ouvert soit à :

- Tout fonctionnaire communal de spécialité et de grade équivalent
- Tout fonctionnaire autre que communal de spécialité et de grade équivalent (en détachement)
- Tout candidat inscrit sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne du grade et de la spécialité visés
- Toutes personnes répondant aux conditions statutaires d'entrée dans la fonction publique communale ainsi qu'au profil recherché ;
- Tout lauréat (e) de l'examen professionnel de la FPC de spécialité et de grade
- En l'absence de candidat précédemment cité, le recrutement est ouvert à toutes personnes correspondant au profil recherché et aux conditions statutaires.

Profil recherché :

- Expérience professionnelle obligatoire en travaux en électricité et en management de proximité
- Titulaire d'un diplôme de niveau baccalauréat dans le domaine de l'électricité souhaité
- Titulaire du permis de conduire souhaité
- Être rigoureux sur les règles de travail en sécurité
- Avoir le sens du service public
- Faire preuve de probité
- Esprit d'équipe et aptitude à travailler en transversalité
- Respect des consignes et de la hiérarchie

Le dossier de candidature doit être composé des pièces suivantes :

- Lettre de motivation et CV
- Copie d'une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité en cours de validité)
- Copie du permis de conduire
- Copie du diplôme le plus élevé
- Attestation d'affiliation à la CPS (ce document est à retirer à la CPS. Il ne s'agit pas de la carte verte)
- Si vous êtes fonctionnaire et/ou lauréat de l'examen professionnel du grade « adjoint » de la spécialité technique de la fonction publique communale :
 - o Copie des arrêtés de nomination dans le grade et avancement d'échelon,
 - o Copie de l'attestation de réussite à l'examen professionnel

TOUT DOSSIER DE CANDIDATURE INCOMPLET SERA REFUSE

Pour tout renseignement, nom et coordonnées de l'agent en charge du recrutement : Mme Laëtitia LEI FOC - Tel : 40 86 56 56

Merci d'adresser votre dossier de candidature au secrétariat général de la commune à l'attention de Monsieur le Maire de la commune de PUNAAUIA ou par mail à l'adresse suivante : rh@punaauia.pf